

E FOOT 38

Procès Verbal
N° 426



SAISON 2018-2019



Journal officiel
du District de l'Isère de Football



LE FOOT EN ISERE MOI J'ADHERE

L'HEBDOMADAIRE D'INFORMATION GENERALE DU FOOTBALL DEPARTEMENTAL

Table des Matières

Cette Semaine :

SECRETARIAT ADMINISTRATIF	3
COMMISSION D'APPEL	7
COMMISSION DES ARBITRES	8
COMMISSION PROMOTION ARBITRAGE	10
COMMISSION F.M.I.	11
COMMISSION DELEGATIONS	12
COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION	14
COMMISSION FEMININES	15
COMMISSION FOOT ENTREPRISE	16
COMMISSION FUTSAL	18
COMMISSION DES REGLEMENTS	20
COMMISSION SPORTIVE ET COUPES.....	24
STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS	25
COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE.....	26
COMMISSION TECHNIQUE	31

COORDONNÉES DISTRICT

2 BIS RUE PIERRE DE COUBERTIN
38360 SASSENAGE
TEL : 04 76 26 82 90 - FAX : 04 76 27 04 62
EMAIL : district@isere.fff.fr



ETHIQUE	04 76 26 87 70
SECRETARIAT	04 76 26 82 90
TRESORIER	04 76 26 82 92
APPEL	04 76 26 87 72
ARBITRES	04 76 26 82 94
DISCIPLINE	04 76 26 82 97
TERRAINS	04 76 26 82 95
FEMININES	04 76 26 87 73
ENTREPRISES-FUTSAL	04 76 26 87 74
REGLEMENTS	04 76 26 82 96
SPORTIVE	04 76 26 87 71
STATUT DE L'ARBITRAGE	04 76 26 87 75
TECHNIQUE	04 76 26 82 99

NOS PARTENAIRES



SUD RHÔNE ALPES

Toute une banque
pour vous



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Préfet de l'Isère
Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale



APPLICATION PRODUITS REVÊTEMENTS

isère
LE DÉPARTEMENT
www.isere.fr



MEMOCLUB
votre nom devient une marque
www.memoclub.fr / Tél : 04 76 33 05 91
TEXTILES ET OBJETS PUBLICITAIRES



Célébrer . Récompenser . Communiquer

CAEC
CHAUD/FROID TOUTES ENERGIES
04 76 72 33 88
caec-chauffage-climatisation.com



bonne impression
La confiance, ça se mérite. SAMSUNG BUSINESS

SECRETARIAT ADMINISTRATIF

MARDI 26 FEVRIER 2019

CARNET NOIR

Le Président du District de l'Isère,
Les membres du District de l'Isère,
Le personnel administratif et technique,
tiennent à présenter leurs très sincères condoléances

à la famille de M. CAMPILLO Marcel (Ancien Arbitre du District) suite à son décès.

TIRAGE AU SORT DES COUPES DE L'ISERE

Ce tirage au sort aura lieu **le jeudi 7 Mars à 18H30** au siège social du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes
6 Place de la résistance à Grenoble (presqu'île).

Cela concernera les deux coupes séniors, les deux challenges, les coupes Isère U19, U17, U15 et les coupes féminines à 11 et à 8

Tous les clubs qualifiés sont invités à cette manifestation.

Appel à Candidatures !

JOURNÉE NATIONALE U7-U9 LE 25 MAI 2019

Les clubs intéressés par l'organisation de cette journée peuvent candidater par courrier ou mail en précisant s'il existe une préférence pour la catégorie U7 ou U9 et le nombre de terrains à disposition.

Les candidatures sont à adresser au district pour le **10 mars au plus tard**

FINALES DE COUPES DE L'ISÈRE

Les commissions sportive et féminines lancent un appel à candidature pour les clubs souhaitant accueillir les Finales de Coupes :

Le 30 mai 2019 : Finales Féminines

Le 1 Juin 2019 : Finales Jeunes

Le 2 Juin 2019 : Finales Seniors

Les candidatures (1 candidature par journée) sont à adresser au District pour le **11 mars date butoir**.
Cahier des charges à la demande, auprès du District.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'ÉTÉ DU DISTRICT

Le District fait appel à candidatures pour les clubs intéressés par l'accueil de l'Assemblée Générale qui aura lieu le **vendredi 21 juin** en soirée.

La date butoir du dépôt de candidatures est fixée au **29 mars 2019**.

Pour l'organisation, le Cahier des charges est à votre disposition, demandez le auprès du secrétariat.

COMMUNIQUE AUX CLUBS

Lors de rencontres non concernées par la caisse de péréquation, nous invitons les clubs à bien vérifier que l'arbitre du match a bien été désigné de façon officielle avant tout règlement financier.

Attention : un arbitre bénévole ne doit pas demander de paiement.

CAISSE DE PEREQUATION

ATTENTION : Pour cette nouvelle saison les catégories U19D1 et U17D1 passent en caisse de péréquation, les arbitres de ces catégories seront payés par le District de l'Isère

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère.
Date butoir dernier jour de la formation.

TABLEAU RÉCAPITULATIF

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
	- Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires		
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			

TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison:

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 FEVRIER 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3- Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 05/02/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec **date d'effet le 5 Mars 2019.**

519877 ST HILAIRE DE LA COTE
(sous réserve d'encaissement)
848046 RIVOIS FUTSAL
(sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC
611524 BELLEDONNE
615032 METROPOLITAINS FC
681077 FASSON AS



L 'HEBDOMADAIRE DU FOOTBALL AMATEUR



PV N° 426

JEUDI 28 FEVRIER 2019

<p>FORFAIT GENERAL SENIORS Du 20-25 Février 2019 Amende 90 € AJAT VILLENEUVE D6 VALLEE BLEUE D6</p> <p>FORFAIT JOURNEE Du 10 Février 2019 Amende 32 € SUD ISERE FEMA11D2</p> <p>FORFAIT JOURNEE Du 23 au 24 Février 2019 Amende 32 € MJC ST HILAIRE DE LA COTE U19D2 VALLEE BLEUE D6</p> <p>NON RETOUR FEUILLE DE MATCH Du 11 Février 2019 Amende 75 € GREN SP. ENTREPRISE ENTA11 D1</p>	<p>NON RETOUR FEUILLE DE DEFI JONGLAGE U13 Festival Isère 3^{ème} Tour Amende 25 € GRENOBLE FOOT 38 4 ECHIROLLES 4</p> <p>NON SAISIE DE RESULTATS SUR FOOTCLUBS Du 18-24 Février 2019 Amende 11 € US JARRIE CHAMP ENTA8 US RUY MONTCEAU FEMA8 US ST PAUL DE VARCES ENTA8 VIE ET PARTAGE FUTD1</p> <p>FORFAIT APRES TIRAGE COUPE FEMININE A8 Du 24 Février 2019 Amende 32 € IZEAUX CPAMITA8</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RAPPEL E-MAILS COMMISSIONS ET AUTRES

Autres E-mails	
DISTRICT	district@isere.fff.fr
PRESIDENT	president@isere.fff.fr
VICE PRESIDENT DELEGUE	herve.giroud-garampon@isere.fff.fr
TRESORIER	tresorier@isere.fff.fr
COMPTABILITE	comptabilite@isere.fff.fr
SECRETAIRE GENERAL	secretaire-general@isere.fff.fr
RESPONSABLE ADMINISTRATIVE	elisabeth.belot@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE FEDERAL	thomas.bartolini@isere.fff.fr
EDUCATEUR SPORTIF	david.cazanove@isere.fff.fr
CONSEILLER DEPARTEMENTAL FOOTBALL ANIMATION	jeremy.hugonnard@isere.fff.fr
CONSEILLER TECHNIQUE DE L'ARBITRAGE	nicolas.brotons@isere.fff.fr

E-mails Commissions	
APPEL	appel@isere.fff.fr
ARBITRES	arbitres@isere.fff.fr
DELEGATIONS	delegations@isere.fff.fr
DISCIPLINE	discipline@isere.fff.fr
FOOT ENTREPRISE	foot-entreprise@isere.fff.fr
FUTSAL	futsal@isere.fff.fr
SPORTIVE	sportive@isere.fff.fr
TERRAINS	terrains@isere.fff.fr
FEMININES	feminines@isere.fff.fr
ETHIQUE ET PREVENTION	ethique@isere.fff.fr

Pour information: Si vous utilisez les adresses e-mail des commissions, il est inutile de faire une copie au District. Un transfert est fait automatiquement.

CORRESPONDANCES

TRANSMISES AUX COMMISSIONS :

DISCIPLINE : FUENTES M. – CELIK M. – PEREIRA E. – AJAT VILLENEUVE – PEREIRA E. – DE CARVALHO G. (2) – CUSANNO S. – CAPIZZI F. – LEVYN D. – BALDINO C. – VALLEE DE L'HIEU – MASIA P. – PLATEL Y. – DOMARIN – THEVENIN C. – SEYSSINET – SAINT ALBIN L. – REMLI A. – ROUSSILLON A. – VALLEE DU GUIERS.

REGLEMENTS : REZIG A. – LA MURETTE – (LETELLIER A.) FC 4 MONTAGNES – ARNAUD V. – ST CASSIEN – FC VERSOUD – CASSOLARD PASSAGEOIS.

COMMISSION D'APPEL

04.76.26.87.72 - Mardi à partir de 16 H.

REUNION DU MARDI 26/02/2019

Président : M. VACHETTA.

Présents : V.SCARPA (secrétaire), J. LOUIS, H. COBAN.

Excusés : Y. DUTCKOWSKI, R. NODAM, A. SECCO, G. BISERTA, J. M. KODJADJANIAN

CONVOCATION

DOSSIER N°22 : Appel du club de **DOMARIN** de la décision de la commission de discipline prise le 29/01/2019.

Match : DOMARIN / FC2A U15 D1 du 24/11/2018.

Sur la sanction infligée à L'équipe : 3 MF de suspension de terrain, prise d'effet le 04/02/2019. 600€ D'amende.

Sur la sanction infligée à un éducateur

A la demande du club de L'AS DOMARIN l'audition aura lieu à une date ultérieure.

Les personnes sont convoquées par LA BOITE MAIL des clubs qui transmettront la convocation aux personnes concernées.

L'arbitre officiel sera convoqué par sa boîte mail.

Le Président
Michel VACHETTA

Le Secrétaire
Vincent SCARPA



COMMISSION DES ARBITRES

PERMANENCE DU MARDI 26 FÉVRIER 2019

PRESIDENT : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO.

Présents : A. MAREY – J. CHARLES - P. COURTIEU

RAPPEL : CONSULTATION DES DÉSIGNATIONS

La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

RAPPEL : RÉDACTION ET ENVOI DES RAPPORTS

La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger leurs rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage.

La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leurs rapports UNIQUEMENT à l'adresse ci-dessous :

discipline@isere.fff.fr

À TOUS LES ARBITRES QUI OFFICENT EN D1 ET D2

Rappels FMI :

Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Une nouvelle liste sera transmise à tous les arbitres par voie de mail.

Ils doivent donc **vérifier leur inscription et leur identité** (via la FMI)

avant le match, et **s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match.**

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique REGLEMENTS LOCAUX : -

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent

Inscrire par exemple « pour le club A, Mr X absent, pour le club B, Mr Y présent » (remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs)

RAPPEL

Les arbitres de catégorie D1 et D2 doivent effectuer 2 contrôles concernant les arbitres jeunes du district, merci de donner vos disponibilités au responsable des observateurs qui est Jacques CHARLES.

D'autre part tous les arbitres doivent se connecter sur MyFFF pour les désignations jusqu'au samedi matin 10h pour tenir compte des rectificatifs ou changements de dernière minute.

De même, toutes les absences prévisibles doivent être exclusivement saisies dans MyFFF (indisponibilités).

Les absences de dernières minutes signifiées par téléphone doivent être confirmées par mail.

ATTENTION L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES T'ES SUR LA TOUCHE

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.

3ÈME ET DERNIER STAGE DE FORMATION INITIALE À L'ARBITRAGE SAISON 2018/2019

Veillez prendre note de la dernière session de Stage d'entrée dans l'arbitrage qui aura lieu du 15 au 17 avril 2019 au Stade des Mûriers, 1184 Rue du Vernay, 38300 Nivolas-Vermelle.

Il s'agit d'une formation en internat : hébergement et restauration inclus dans le coût de formation.

Horaires : ACCUEIL à 8H le lundi 15 avril ; FIN à 18H le mercredi 17 avril.

Et formation administrative complémentaire pour ceux qui auront réussi, le samedi 20 avril 2019 au District de l'Isère de Football, 2 bis rue Pierre de Coubertin, 38360 Sassenage.

(Formation Administrative : 8H-13H le samedi 20 avril 2019).

NOTA : dossier avec éléments à fournir sur le site du District, rubrique ARBITRAGE.

CARNET NOIR

LA CDA du District de l'Isère de Football transmet les plus sincères condoléances à son épouse, ses enfants, parents et proches suite au décès de Monsieur CAMPILLO Marcel.

COURRIERS DIVERS :

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

Commission de Discipline :
fiche navette, absence arbitre en audition sans motif, 2 matchs de non désignations, pris note, transmis au responsable concerné.



EYBENS 3 / UOP 2, transmis au responsable concerné

US FLACHERES : demande arbitre match CESSIEU / US FLACHERES du 17/03/2019, transmis au responsable qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités.

US REVENTIN : demande arbitre match D5- PE du 03/03/2019 - EYZIN-PINET / REVENTIN à 15h00, transmis au responsable qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités

US VAL D'AINAN : demande arbitre match U15 D3 Phase 2 du 09/03/2019 à 15h00 – RO CLAIX / ST GEOIRE EN VALDAINE transmis au responsable qui vous donnera satisfaction dans la mesure de ses possibilités

COURRIERS CLUBS :

OLYMPIQUE NORD DAUPHINE : demande de réduire les déplacements à 30kms de son domicile concernant l'arbitre jeune du club : ROMARIC Hanna qui n'a pas de moyen de locomotion et qui est transporté par ses parents ou bénévoles. Transmis au responsable pour suite à donner.

2 ROCHERS FC : demande le changement de l'arbitre qui a officié 2 semaines consécutives sur le même club : match D3 P C du 03/03/2019 - 2RFC / CS FOUR, transmis au responsable concerné.

UOP : demande le changement de l'arbitre qui a officié 2 semaines consécutives sur le même club : match D4 P A du 03/03/2019 -

COURRIERS ARBITRES :

DJEGHDIR Mehdi : pris note de votre rapport qui concerne la commission de discipline dans un premier temps, transmis au responsable concerné pour suite éventuelle à donner.

MASIA Patrice : indisponibilité tardive pour problème de véhicule demande le changement sur son match pour ce dimanche en D3 à VILLEFONTAINE, transmis au responsable concerné

GHRIEB Hakim : courrier concernant les problèmes rencontrés en FUTSAL, pris note de votre courrier, transmis au responsable concerné

RENAUD Mickael : courrier de démission de l'arbitrage, remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage.

CHAARI Wajdi : nous signale l'absence de l'arbitre assistant 2 - Mr RENAUD Mickael au match D1 – VILLENEUVE – CHARVIEU. Suite à son absence, Celui – ci nous a envoyé un courrier de démission (voir ci-dessus).

GUIRADO- PATRICO Nathan : courrier d'information pour le problème de non-paiement du club de l'USVO suite à sa relance par mail au club : match USVO-AS CROSSEY U 17 et nous transmet la copie de l'indemnité d'un montant de 27€, Transmis au responsable concerné pour suite à donner.



COMMISSION DEPARTEMENTALE PROMOTION DE L'ARBITRAGE

COMPTE RENDU REUNION CDPA DU 07/02/2019

PRESENTS :

BROTONS Nicolas (CTDA), LOUIS Janick (District)
BLOYON Jean Yves, DA CUNHA VELOSO José, DOUVILLE Éric, FRANZIN Didier, GRAS Patrick, PION
Christophe, SABATINO Joseph, SCARPA Vincent, VAILLANT Franck.

EXCUSES:

GUILLOT Farah, HUGONNARD-ROCHE Jeremy, METE Orhan.

La réunion de la CDPA a eu lieu au District de l'Isère de Football, les points suivants dans l'ordre du jour ont été abordés en débat par les personnes présentes.

ORDRE DU JOUR :

Début de la CDPA 19 Heures

BROTONS Nicolas : fait le point sur la formation initiale en arbitrage du mois de janvier 2019. Il alerte notamment sur plusieurs faits :

- le faible nombre de participants, dû en partie à la procédure d'inscriptions lancée tardivement. De plus, 2 stagiaires ne sont pas venus à la dernière journée (malade et problème voiture)...
- trop de participants blessés n'ayant même pas pu effectuer la moitié des ateliers terrain. Prévenir les clubs en amont qu'un participant n'ayant pu effectuer les ateliers terrain ne pourra être reçu
- de plus en plus souvent, les clubs envoient des participants sans les avoir rencontrés ni même s'assurer de leurs capacités à réussir ou de leurs motivations...

● PROMOTION –VALORISATION DE L'ARBITRAGE

- Par des réunions en divers secteurs.
- Pouvoir réunir le maximum de personnes de clubs.
- Mettre en avant, communiquer.
- Valoriser l'arbitre le plus souvent possible lors des manifestations du club, AG, tournois, etc.....
- Organiser des journées < journée découverte de l'arbitrage > masculin et féminin.
- Communication régulière dans les médias.

● AG DU DISTRICT –VALORISER ET PARLER DE L'ARBITRAGE

- Lors des réunions d'avant saison des clubs : parler de l'arbitrage.
- Organiser des stands pour l'arbitrage dans des lieux comme : foires, forum des associations, tournois, medias, universités sportives, écoles, salons, etc....
- Réunir les clubs en infraction pour l'arbitrage par secteurs, pour trouver des solutions en communiquant avec les personnes membres du district, CTDA, CDA, CDPA, STATUT DE L'ARBITRAGE, etc....

● REFERENTS ARBITRES DES CLUBS

- Refaire des réunions et formations avec les référents arbitres, en prévoir une au début de la saison 2019-2020 en préparant en amont l'ordre du jour de cette réunion pour pouvoir apporter des nouveautés par rapport au passé. Réflexion et propositions à faire par un groupe de travail



- **ARBITRAGE FEMININ**

- Faire des désignations cohérentes au niveau des instances, désigner les arbitres féminines au début de leur apprentissage plus particulièrement sur des compétitions féminines et des compétitions jeunes en masculin.
- Évènement féminin ; LAURA FOOT D'ELLES – le 23 mars 2019 à SEYSSINS. Présence des membres de la commission CDPA à cette manifestation.

- **TUTORAT DE L'ARBITRAGE.**

- Toutes les personnes d'un club peuvent le faire, tous peuvent être tuteur d'un arbitre, y compris les arbitres en activités comme les D3-D4, les anciens arbitres, les référents arbitres, les éducateurs, etc.
- Faire une fiche TUTORAT universelle et simple pour tous dans un cadre d'accompagnement de l'arbitre.
- Faire et mettre en place une formation TUTORAT, dans un premier temps pour les personnes volontaires puis y venir pour tous en faisant un listing des personnes concernées.
- **ROLE DU TUTORAT** : accompagner, rassurer, encourager, être présent et organiser certaines tâches pour aider, donner les tâches à effectuer et diminuer le stress de L'ARBITRE. Objectif : fidéliser
- Proposition : créer une licence ou carte de tuteur...

- **RECRUTEMENT – DETECTION- FIDELISATION.**

- Demander la liste des arbitres qui ont arrêté à la commission du Statut de l'arbitrage.
- Reprendre contact avec les arbitres qui ont arrêté et ceux qui ont demandé des informations pour l'arbitrage (cf. Sondage FFF)
- Appeler les arbitres qui n'ont pas renouvelé leur licence pour avoir le motif de leur arrêt (souvent pas connu) et une discussion avec la personne pour peut-être la récupérer, sinon pour trouver des solutions et recenser les problèmes rencontrés.

- **TOUR DE TABLE.**

FIN DE SEANCE A 22 heures 30

Joseph SABATINO
Secrétaire de séance

COMMISSION F.M.I.

DU MARDI 26 FÉVRIER 2019

Président : Mr MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, BOULORD, MONTMAYEUR

IMPORTANT :

1. Lors de l'inversion d'un match après la fermeture du district le vendredi, c'est **l'équipe qui devait initialement recevoir** qui doit amener la tablette. Aucune inversion ne pouvant être effectuée informatiquement une fois passé 15h30 le vendredi.
2. Comme les années précédentes et comme rappelé lors des réunions d'avant saison, en **cas de forfait d'une équipe ou de match non joué quelle qu'en soit la raison**, la FMI doit être saisie le jour du match avant l'heure du match (ex pour un match à 15h entre 8h et 14h45)



COURRIER

Club de 4 Montagnes : La commission ne peut en aucun cas régler votre problème, seul le club recevant ou l'arbitre valide le score et clôt la tablette.

Courrier de l'arbitre ARNAUD Vivien : Un éducateur-joueur doit avoir une licence joueur et une licence éducateur.

Une personne possédant une licence joueur et une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette.

Une personne possédant une licence joueur et une licence éducateur peut apparaître deux fois sur la tablette (comme joueur et comme encadrant).

CONVOCAION COMITE DE PILOTAGE FMI

En accord avec la CDA, la commission FMI recevra au District de l'Isère le mardi 19 Mars à 18h30 Mr AYARI Adel.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de district, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont

pas compétence pour répondre aux problèmes du district.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match : Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction

Article 139bis : La responsabilité des clubs est engagée par la signature ou le refus de la F.M.I par leur représentant

COMMISSION DELEGATIONS

REUNION DU MARDI 26 FEVRIER 2019

PRESIDENT : CICERON FABIEN

Portable : 06.33.54.57.25

MEMBRES : MM.HESNI MOHAMMED, BOULORD JEAN MARC, MONTMAYEUR MARC

Merci de **FAIRE IMPERATIVEMENT** toutes vos demandes de délégué sur l'adresse mail ci-dessous :

E-mail : delegations@isere.fff.fr

DEMANDE DE DELEGUES

Les demandes de Délégué doivent se faire par **mail officiel ou courrier avec entête du Club**.

Aucune autre demande ne sera prise en compte.

Pour le championnat : la demande doit être faite 1 mois avant la date de la rencontre.

Pour les coupes : la demande dans les 5 Jours qui suivent le tirage des rencontres.

MESDAMES, MESSIEURS LES CORRESPONDANTS DE CLUBS :

N'oubliez pas d'avertir les officiels afin de leur confirmer : l'heure et le lieu de la rencontre.

Vous avez leurs coordonnées sur le Site du District **DOCUMENTS**, Trombinoscope des Délégués 2018-2019.

COMMUNICATION POUR LES DÉLÉGUÉS :

Les délégués qui sont en D1 et D2 doivent contrôler l'éducateur qui est présent sur le banc afin de vérifier que ce soit bien l'éducateur déclaré à la commission des règlements avec le diplôme demandé pour ces divisions. Il faudra noter que les éducateurs diplômés sont bien présents à la rencontre dans l'onglet « Règlements Locaux » en précisant nom prénom et club.

INDISPONIBILITÉS :

COTTIER Raphael	Du	16/03/2019	Au	16/03/2019
BUOSI Bernard	Du	01/01/2019	Au	31/03/2019
NAVARRO Sébastien	Du	17/02/2019	Au	17/03/2019
MALLET Marc	Du	16/03/2019	Au	16/03/2019

DESIGNATIONS :

Samedi 02 Mars 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
Coupe Isère U19	TOUR SAINT CLAIR	LA MURETTE	AHMED HEZAM Zine	Frais aux 2 Clubs
U19 D2 Poule B	VALLEE D HIEN	SAINT HILAIRE DE LA COTE	BLANCHEFLEUR Bernard	Frais au Club de Vallée D'Hein Match à Creys

Dimanche 03 Mars 2019				
Catégorie	Club recevant	Club visiteur	Délégué désigné	Répartition des frais
D1	VALLEE DE GRESSE	AJA VILLENEUVE	MALLET Marc CICERON Fabien	Frais aux 2 Clubs Caisse de Péréquation
D1	SAINT MAURICE L'EXIL	MOS 3 R	MORE Claude AVETTAND Julien	Caisse de Péréquation Frais aux 2 Clubs
D1	SAINT ANDRE LE GAZ	LA COTE SAINT ANDRE 2	BECHET Patrice	Caisse de Péréquation
D2 Poule A	VALLEE DU GUIERS 2	FC2A	HUGOT Daniel	Frais au Club de Vallée du Guiers
D2 Poule B	LE VERSOUD	ESTRABLIN	GUEDOUAR Ridha	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	SAINT QUENTIN	TULLINS	COTTIER Raphael	Caisse de Péréquation
D3 Poule A	GRESIVAUDAN	UO Portugal	AHMED HEZAM Zine	Caisse de Péréquation
D3 Poule D	OLYMPIQUE VILLEFONTAINE	BILIEU	REMLI Amar	Frais au Club de Bilieu
D4 Poule A	SAINT GEORGES COMMIERS	VOREPPE 2	BALDINO Cataldo	Caisse de Péréquation
D4 Poule C	BOURBRE	VELANNE	DURAND Nicolas	Frais au Club de Bourbre
D4 Poule D	CHABONS	BOSS	BOULORD Jean Marc	Frais au Club de Chabons Match à Creys Morestel
D5 Poule A	FC2A 2	BOURG D'OISANS	BOUZIT Nassim	Frais au Club de Bourg d'Oisans

COMMISSION ETHIQUE ET PREVENTION

RÉUNION COMMISSION DU 26 FÉVRIER 2019

Président M. MALLET

Présents : MM. GIROUD-GARAMPON, MONTMAYEUR, BERT,
EL GHARBI

REUNIONS DE CONCERTATION

La commission éthique et prévention recevra le Mardi 12 Mars à 19h15 les clubs de GRESIVAUDAN et de NOYAREY pour préparer le match du Dimanche 24 Mars 2019.

La commission éthique et prévention recevra le Mardi 12 Mars à 18h30 les clubs de l'U.S.V.O et de PIERRE CHATEL pour préparer le match du Dimanche 24 Mars 2019.

RECIDIVE CLUBS

Le tableau à jour au PV numéro 424 est sur le site.

Les clubs ont reçu l'information sur la boîte mail officielle du club dès la parution de la sanction et le PV de la commission éthique a repris ces informations tout au long de la saison.

BONUS-MALUS

Le bonus-malus seniors est à jour au PV numéro 426 sur le site du District de l'Isère Football.

DELEGUES CLUBS

Comme toutes les saisons vous devez nous transmettre votre liste de personnes désignées par votre club afin d'assumer la fonction de délégué club.

Nous vous demandons de bien vouloir faire l'effort de nous transmettre votre liste en indiquant votre **numéro d'affiliation** ainsi que le **nom et numéro de licence** de chacun. **Une liste par ordre alphabétique** nous faciliterait beaucoup le travail.

Nous vous validerons les vignettes dès lors que toutes les personnes désignées auront leur licence validée et aucune validation partielle ne sera effectuée.

Listes non reçues

Agnin; Ascol; Belledonne Grésivaudan; Bizones; Bouchage; Bourg d'Oisans; Cheyssieu; Grenoble Dauphiné; Les Avenières; Noyarey; Pontcharra; Quatre Montagnes; Ruy Montceau; Saint Cassien; Saint Maurice l'Exil; Susville; Thodure; Turcs Grenoble; Turcs Verpillère; UOP; Vallée Bleue; Virieu; Vourey

Nous vous conseillons de prendre connaissance de l'article 44 des Règlements du District.

FAIR PLAY

COMMISSION FEMININES

RÉUNION DU MARDI 26 / 02 / 2019

Présents : Jacques Issartel, Thierry Truwant

Boite mail officielle : feminines@isere.fff.fr

RAPPEL :

Toute demande faite par un autre moyen que la boite mail officielle du club n'est plus prise en compte. Il est demandé instamment aux clubs d'adresser leur mail concernant les féminines sur la boite mail de la commission féminine

Et non la sportive

LORS DES RENCONTRES DE COUPE OU DE CHAMPIONNAT LE PORT DES BOUCLES D'OREILLES ET DES PIERCINGS MEME STRAPPES EST **STRICTEMENT INTERDIT DE MEME QUE LE PORT D'UN COUVRE CHEF** (circulaire 4.02 juillet 2014)

Tout manquement relatif à la circulaire ci-dessus pourra faire l'objet de réserves par le club adverse ou un officiel (respect de l'article des règlements généraux FFF portant sur la tenue des joueuses et joueurs) ; ces réserves seront traitées par la commission des règlements

Seul sera autorisé le maintien des cheveux par un dispositif qui ne soit pas dangereux ni pour la joueuse, ni pour ses partenaires ou adversaires

COURRIERS :

LAURAFoot, IZEAUX, ST SIMEON DE BRESSIEUX, VAREZE, VAREZE, SUD ISERE

COUPE AMITIE A 8

1/4 de finale le 4 avril

COUPE U 18

Le 2^e tour aura lieu le 2 mars

ARBITRAGE AU FEMININ

Suite au succès du stage d'Autrans, la ligue Auvergne Rhône Alpes organise un nouveau stage exclusivement féminin à Andrézieux du 24 au 26 avril en pension complète

(Pris en charge avec les bons de formation)

Petit rappel, au statut de l'arbitrage pour toute nouvelle arbitre féminine, les clubs ont le droit à 1 muté supplémentaire (dans les conditions fixées à l'article 45 du statut de l'arbitrage ligue)

BENEVOLES FEMININES

En cette année de coupe du monde et toujours dans le cadre de l'opération « Mesdames franchissez les barrières » la commission demande aux clubs afin de récompenser leurs bénévoles féminines de bien vouloir contacter par mail le secrétaire général pour obtenir les informations et le support nécessaire.

Le Président J. Issartel
06 34 87 23 55



COMMISSION FOOT ENTREPRISE

REUNION DU MARDI 26 FEVRIER 2019

Présents : Patrick MONIER - Farid EL MASSOUDI.

CORRESPONDANCE

Courriel Commission Foot Entreprise :

foot-entreprise@isere.fff.fr

134. **Ville de Grenoble** : noté (terrains vacances).

135. **CEA 1 ST** : noté (cf courrier 128).

136. **CEA 2 Grenoble** : noté (indisponibilité 08/04/2019).

137. **CD Varcès** : noté (disponibilité 11/03/2019).

138. **Umicore** : noté (FM, mais PJ non envoyée).

139. **CD Varcès** : noté (arbitres). Transmis à la Commission des Arbitres, remerciements.

140. **CEA 2 Grenoble vs ASPTT 2 ST** : noté (rectificatif terrain match du 11/03/2019).

141. **GSE** : noté (report match suite indisponibilité 04/03/2019). Accord de la CFE.

142. **Ville de Grenoble** : noté (terrains).

143. **Air Liquide** : noté (règlements). Transmis à la Commission des Règlements.

144. **Virieu CS** : noté (matches en retard).

145. **Belledonne** : noté (report match suite indisponibilité 04/03/2019). Accord de la CFE.

NOTE A TOUS LES CLUBS – RAPPELS

Terrain : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH programmé à Grenoble (Bachelard ou Espagnac), prévenir impérativement **Mr Dominique BOENIGEN**, **06.29.43.70.24** (service des sports, Grenoble).

Respect des Horaires terrains Grenoble :

21h45 : extinction des lumières vestiaires,

22h00 : extinction des lumières vestiaires + fermeture de l'installation + **sortie de l'installation de l'ensemble des usagers.**

Arbitre : En cas d'ANNULATION D'UN MATCH prévenir impérativement l'**arbitre désigné** et **Mr Riad NASRI**, **06.21.62.45.26** (Désignateur des arbitres pour le Foot Entreprise).

Règlements : Pour toute question concernant les Règlements (licences par exemple), contacter **Mr Jean-Marc BOULORD**, **06.31.65.96.77** (Président de la Commission des Règlements).

Correspondants équipe : la liste des correspondants

de chaque équipe est disponible sur le site du district :

<https://isere.fff.fr/wp-content/uploads/sites/102/2018/11/Correspondants-2018-2019-2018-11-22.pdf>

NOTE A TOUS LES CLUBS

Saisie des résultats : Les résultats doivent être saisis sur internet et les FM envoyées au district (mail, courrier, etc). En cas de match non disputé (cause intempéries par exemple), saisir **impérativement** « **match non joué** ». Toutes les équipes sont priées de vérifier l'exactitude des résultats saisis et de renvoyer les FM si erreurs ou si matches en retard programmés déjà joués. Toutes les équipes peuvent se contacter pour programmer des matches en retard, et dans ce cas proposer une date pour étude et validation de la CFE.

Trésorerie : Tous les clubs doivent consulter le PV de la Commission Trésorerie.

COUPE DE L'ISERE, ENTREPRISE A 11

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

AJ05. Air Liquide – GSE.

Lundi 11/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

AJ05. CEA 1 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 11/03/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

AJ05.Exempt : ASPTT 2 ST.

RA04. Air Liquide – ASPTT 2 ST.

Lundi 18/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

CHAMPIONNAT FOOT ENTREPRISE A 11, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

RJ02. GSE – Belledonne : match du 25/02/2019 reporté au 18/03/2019.

J12. Belledonne – CD Varcès : match du 18/03/2019 avancé au 11/03/2019.

J11. CEA 1 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 04/03/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J11. Air Liquide – CD Varcès.

Lundi 04/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

J11. ASPTT 1 La Poste – CEA 2 Grenoble.

Lundi 04/03/2019, 20h00. Raymond Espagnac, Grenoble.

J11. Belledonne – GSE.

Match du 04/03/2019 reporté au 18/03/2019.

J11. Exempt (04/03/2019) : ASPTT 2 ST.

Rectificatif date, AJ12. CD Varcès – Belledonne.

Lundi 11/03/2019 (match avancé du 18/03/2019), 20h30.

Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

Rectificatif terrain, Match avancé J12. CEA 2 Grenoble – ASPTT 2 ST.

Lundi 11/03/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

Exempt (11/03/2019) : ASPTT 1 La Poste.

Rectificatif J12. GSE – ASPTT 1 La Poste.

Match du lundi 18/03/2019, reporté à une date ultérieure.

J12. Air Liquide – ASPTT 3 Sifac.

Match du lundi 18/03/2019 reporté à une date ultérieure.

RJ09. CEA 1 ST – CEA 2 Grenoble.

Lundi 18/03/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

RJ11. Belledonne – GSE.

Lundi 18/03/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

AJ13. ASPTT 1 La Poste – CD Varcès.

Lundi 18/03/2019, 20h30. Stade de la Tour, St-Quentin-sur-Isère.

Exempt (18/03/2019) : ASPTT 3 Sifac.

J13. CEA 1 ST – GSE.

Lundi 25/03/2019, 20h15. Jean Jullien, Sassenage.

J13. ASPTT 2 ST – ASPTT 3 Sifac.

Lundi 25/03/2019, 20h30. Stade de la Dent de Crolles, Crolles.

J13. Belledonne – CEA 2 Grenoble.

Lundi 25/03/2019, 20h00. Espagnac, Grenoble.

RJ08. ASPTT 1 La Poste – Air Liquide.

Lundi 25/03/2019, 20h30. Paul Vieux Melchior, Sassenage.

Exempt (25/03/2019) : CD Varcès.

COUPE DE L'ISERE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, 1/4 DE FINALE

Le tirage au sort des quarts de finale a été effectué par **Mr Jean-Marc BOULORD**, président de la Commission des Règlements.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

IQF4. Métropolitains 1 – USVO Grenoble.

Lundi 11/03/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 11/03/2019 au 14/03/2019

IQF1. Jarrie-Champ 1 – Deux Rochers 1.

IQF2. Villeneuve – Jarrie-Champ 2 ou Touvet-Terrasse 1 ou Fontaine Les Iles.

IQF3. Virieu – St-Martin d'Uriage.

COUPE DE L'ISERE REPECHAGE, SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, 1/4 DE FINALE

Le tirage au sort des quarts de finale a été effectué par **Mr Jean-Marc BOULORD**, président de la Commission des Règlements.

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 11/03/2019 au 14/03/2019

QFR1. Vallée de la Gresse – Touvet-Terrasse 1 ou Jarrie-Champ 2.

RQF2. St-Paul-de-Varcès – Fasson.

RQF3. Deux Rochers 2 – Touvet-Terrasse 2.

RQF4. St-Martin d'Hères - Fontaine Les Iles ou Jarrie-Champ 2

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D1

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 04/03/2019 au 07/03/2019

J11. St-Martin d'Uriage – Métropolitains 1

J11. Eybens – Deux Rochers 2.

J11. Deux Rochers 1 – St-Martin d'Hères.

J11. USVO Grenoble – Villeneuve.

Lundi 18/03/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 18/03/2019 au 21/03/2019

J12. Deux Rochers 2 – USVO Grenoble.

J12. St-Martin d'Hères – Eybens.

J12. Villeneuve – Jarrie-Champ 1.

J12. Métropolitains 1 – Deux Rochers 1.

CHAMPIONNAT SENIOR A 8 ET ENTREPRISE, D2

Sous réserve équipes à jour de leur situation et joueurs qualifiés.

Matches à jouer semaine du 04/03/2019 au 07/03/2019

J11. St-Paul-de-Varcès – Touvet-Terrasse 1.

J11. Fasson -- Fontaine les Iles.

J11. Vallée de la Gresse – Virieu.

J11. Jarrie-Champ 2 – Umicore Foot.

J11. Exempt : Touvet-Terrasse 2.

J12. Touvet-Terrasse 2 – Jarrie-Champ 2.

Lundi 18/03/2019, 20h00. Bachelard, Grenoble.

Matches à jouer semaine du 18/03/2019 au 21/03/2019

J12. Fontaine les Iles -- Vallée de la Gresse.

J12. Virieu – St-Paul-de-Varcès.

J12. Umicore Foot – Fasson.

J12. Exempt : Touvet-Terrasse 1.



COMMISSION FUTSAL

T. 04.76.26.87.74

REUNION DU MARDI 26 FEVRIER 2019

Présents : LOUIS J. ; CARRETERO C.

Excusée : M.J MUFFAT-JOLY

Adresse mail de la commission :

futsal@isere.fff.fr

Coordonnées du Responsable Championnat

Séniors : CARRETERO Christophe : 06-99-88-64-01

COURRIERS :

Nuxerete : Lu et noté : Rencontre avancée, Voir Championnat Futsal D1.

INFOS :

La Commission Futsal constate un certain laxisme sur la programmation des rencontres (Jours et horaires).

Pour rappel : les modifications des rencontres doivent nous parvenir au minimum le mardi qui précède la semaine des rencontres pour quelques motifs que ce soit.

Le calendrier des rencontres étant établi en début de saison, il vous appartient de vous organiser dans le respect des règlements.

Nous vous rappelons également, que vous devez confirmer le jour et l'horaire de vos rencontres aux Délégués et aux arbitres désignés (vérifier si 1 ou 2 arbitres).

La Commission Futsal en partenariat avec la Commission des Règlements va contacter certains clubs afin de les rencontrer pour évoquer certains points des règlements et notamment l'article 22.

**POUR LES CLUBS RECEVANTS, PENSEZ BIEN A CONFIRMER AUX ARBITRES DU JOUR ET DE L'HORAIRE DES RENCONTRES.
NOUS RAPPELONS EGALEMENT AUX CLUBS, DE FAIRE ATTENTION AUX PROPOS TENUS SUR LES RESEAUX SOCIAUX.**

La Commission Futsal rappelle aux clubs qu'elle ne reçoit que sur rendez-vous

FINALES COUPE DEPARTEMENTALE FUTSAL U13, U15, U17 ET FÉMININES SENIORS :

Vainqueurs :

U13: USVO.

U15 : DEUX ROCHERS FC.

U17 : JOGA.

Féminines : VALLEE DU GUIERS.

Séniors : FUTSALL DES GEANTS.

La commission félicite les finalistes et les vainqueurs.

La commission remercie :

La Mairie de Vaulx-milieu pour le prêt de son gymnase.
Le Club d'Espoir Futsal et ses bénévoles.
La CDA pour les désignations d'arbitres
Les équipes présentes pour leur comportement.

Nous remercions également les personnes présentes :
Mr Le Maire de Vaulx-milieu ainsi que ses adjoints.
Mme MONTEILE représentant le District de LYON et du RHONE.
Mrs MARTIN G ; MALLET M ; BOULORD JM ;
CICERON F ; CAZANOVE D.

FINALES COUPE REGIONALE FUTSAL U13, U15, U17 ET FÉMININES SENIORS :

Pour ces finales, le nombre de joueurs ou joueuses est de 8 maximum sur la feuille de match pour la journée.

**Samedi 02/03/19 pour les catégories U13 et U17.
Dimanche 03/03/19 pour les catégories U15 et Féminines Séniors.**

CHAMPIONNAT FUTSAL D1 :

4° journée :

Vie et Partage 2 / RCA Futsal 2 : Le Mercredi 06/03/19 à 21h00 (Gymnase Jean Vilar, Echirolles).

09° journée :

Arbre de Vie / Pays Voironnais 2 : Le Vendredi 01/03/19 à 20h45 (Gymnase COSEC, Bourgoin-Jallieu).

10° journée :

Report de la rencontre: Futsall des Géants / Picasso prévu le 28/01/2019. Accord de la Commission, trouver rapidement une reprogrammation de la rencontre et en informer la Commission Futsal.

12° Journée :

Rencontre avancée : Nuxerete Fs 38 1 / Picasso 2 : Le Samedi 09/03/19 à 14h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

CHAMPIONNAT FUTSAL D2 :

11° Journée :

OND 1 / Espoir Futsal 38 2 : Le Mardi 26/03/19 à 20h00 (Salle des sports, St Georges d'Espéranche).

12° Journée :

Espoir Futsal 38 2 / Crolles FC 3 : reporté

13° Journée :

FO Rivois / Espoir Futsal 38 2 : Le Lundi 04/03/19 à 20h30 (Gymnase SIS, Rives).

Pays Voironnais 3 / OND 2 : Le Dimanche 10/03/19 à 15h00 (Gymnase Lafaille, Coublevie).

Nuxerete Fs 38 2 / RC Virieu Futsal 2 : Le Samedi 09/03/19 à 20h00 (Gymnase Charles de Gaulle, Noyarey).

Crolles FC 3 / Exempt.

OND 1 / Exempt.

INFORMATIONS DIVERSES :

FORMATION D'EDUCATEURS FUTSAL

Inscription sur le site internet de la Ligue Auvergne - Rhône-Alpes de Football : onglet FORMATIONS – INSCRIPTIONS Module

Certification Fédérale Futsal base : le 24 mai 2019 à Andrézieux Bouthéon (Loire). Tarif = 20€

CHAMPIONNAT FUTSAL FEMININ

Inscrit à ce jour, FO Rivois (1 équipe), Pays Voironnais (1 équipe), Futsall des Géants (1 équipe).

Merci aux équipes nommées ci-dessus de nous faire parvenir vos créneaux de gymnase afin de pouvoir démarrer la compétition rapidement.

Seule la LICENCE est OBLIGATOIRE et une tenue sportive correcte exigée (CIRCULAIRE 4 du 04 JUILLET 2014).



COMMISSION DES REGLEMENTS

TEL 04 76 26 82 96

REUNION DU MARDI 26 FEVRIER 2019

Présent(e)s : Mme BLANC, MM. BOULORD, ROBIN, HUGOT, REPELLIN, BONO, VITTONÉ.

Absent excusé : M. PINEAU

COURRIER

C.A AIR LIQUIDE SASSENAGE : Vous avez été sanctionnés par la LAuRAFoot. Seule la LAuRAFoot peut répondre à votre question.

EDUCATEUR – JOUEUR – DIRIGEANT : F.M.I

Un éducateur joueur doit avoir une licence joueur **et** une licence éducateur. Dès lors, il peut apparaître sur le banc **et** dans la composition d'équipe pour la même rencontre.

Une personne possédant une licence joueur **et** une licence dirigeant ne peut apparaître qu'une seule fois sur la tablette : Cette personne est soit joueur, soit dirigeant mais jamais les deux pour la même rencontre.

Un éducateur, « nom donné par un club à une personne qui gère une équipe sans avoir de diplôme » n'est pas reconnu comme éducateur. Il ne peut avoir de licence « éducateur », mais doit avoir une licence dirigeant.

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'EDUCATEUR

D1 et D2 (art 21-2-1-c et 22-2-2-b)

Club concerné : **ASP BOURGOIN**

Art 21-2-2 des R.G. du District de l'ISERE de FOOTBALL - Catégorie D2

b. Obligations concernant l'éducateur :

Les clubs de cette division doivent s'assurer des services d'un éducateur fédéral titulaire au minimum du diplôme CFF3 (ou ses anciennes appellations : ANIMATEUR SENIOR).

Les clubs doivent désigner leur éducateur sur footclubs avant le premier match de championnat.

Sanctions en cas de non déclaration de l'éducateur : Le club non en règle avec ces obligations, est informé de sa situation par PV de la commission des règlements, et par courrier électronique avec A.R, après la première journée de championnat.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction (amende)
1	09-sept	EDUCATEUR NON DESIGNÉ sur FOOTCLUBS	405 du 20 sept 406 du 27 sept	50 €
2	23-sept	EDUCATEUR NON DESIGNÉ sur FOOTCLUBS	408 du 11 oct	50 €
3	07-oct	EDUCATEUR NON DESIGNÉ sur FOOTCLUBS	414 du 20 nov	50 €
4	14-oct	EDUCATEUR NON DESIGNÉ sur FOOTCLUBS	414 du 20 nov	50 €

Le club qui n'a pas déclaré un éducateur diplômé avec le CFF3 avant le 1er match de championnat encourt une amende fixée par le Comité de Direction par match de championnat.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction (amende)
5	21-oct	EDUCATEUR NON DIPLÔME	414 du 20 nov	50 €
6	28-oct	EDUCATEUR NON DIPLÔME	414 du 20 nov	50 €
7	04-nov	EDUCATEUR NON DIPLÔME	414 du 20 nov	50 €

A l'expiration du 60ème jour après la date de la première journée de championnat (1ère journée le 09/09/2018, expiration du délai : le 9 novembre 2018) et jusqu'à la régularisation de sa situation, le club non en règle est pénalisé d'une amende de 50€ et de la perte d'1 (un) point pour chaque journée disputée en situation irrégulière.

journée	date	situation	N° et date du PV	Sanction et amende
8	11nov	EDUCATEUR NON DIPLÔME	414 du 20 nov	moins 1 point et 50 €
9	25 nov	EDUCATEUR NON DIPLÔME	416 du 4 déc.	moins 1 point et 50 €
10	2 déc.	EDUCATEUR NON DIPLÔME	416 du 4 déc.	moins 1 point et 50 €
11	9 déc.	EDUCATEUR NON DIPLÔME	417 du 11 déc.	moins 1 point et 50 €
12	24 fev	EDUCATEUR NON DIPLÔME	426 du 28 fev.	moins 1 point et 50 €

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

DECISIONS

N° 63 : SAINT MARCELLIN 2 / VERSOUD FC1 – SENIORS D2 – POULE B – MATCH DU 24/02/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **F.C. VERSOUD**, pour la dire recevable. Joueurs brulés.

2ème partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de **SAINT MARCELLIN** évoluant en R3, POULE F, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre MANIVAL a eu lieu le 16/12/2018.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 64 : LA TOUR SAINT CLAIR 3 / ST CASSIEN – SENIORS – D2 – POULE A – MATCH DU 24/02/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **SAINT CASSIEN** pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

1ère partie :

Après vérification des feuilles de match de l'équipe supérieure du club de **LA TOUR SAINT CLAIR** évoluant en R2, POULE C et REG 3, POULE J.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Deux joueurs à 7 matches, 1 joueur à 6 matches.

2ème partie :

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **SAINT CASSIEN** pour la dire recevable :
Joueurs brulés.

Après vérification de la feuille du dernier match des équipes supérieures du club de **LA TOUR SAINT CLAIR**.

Il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des Règlements Sportifs du District.

Les dernières rencontres officielles contre THONON-EVIAN ET AMPHION ont eu lieu le 16/12/2019.

Considérant que sur ces feuilles de match, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ces motifs, la CR rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

N° 65 : BOURGOIN FC2 / LA MURETTE US 1 – U19– D1 – MATCH DU 23/02/2019.

La Commission, pris connaissance de la réserve d'avant match du club de **LA MURETTE**, pour la dire recevable.
Joueurs brulés.

2ème partie :

Après vérification de la feuille du dernier match de l'équipe supérieure du club de **BOURGOIN F.C.** évoluant en R2, POULE A, il s'avère que ce club a respecté les dispositions de l'article 22 des règlements Sportifs du District.

La dernière rencontre officielle contre GRENOBLE FOOT 38 a eu lieu le 17/02/2019.

Considérant que sur la feuille de match de cette rencontre, ne figure aucun des joueurs ayant évolué lors du match.

Par ce motif, la C.R. rejette la réserve d'avant match comme non fondée et dit que le match doit être homologué selon le score acquis sur le terrain.

Dossier transmis à la commission compétente aux fins d'homologation.

Cette décision est susceptible d'appel, par lettre recommandée, ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas ou par courrier électronique envoyé de l'adresse mail officielle du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.





TRESORERIE DISTRICT

RELEVES SUR FOOTCLUBS

Les relevés de trésorerie sont disponibles sur Footclubs. (ORGANISATION – EDITION ET EXTRACTION –DERNIER RELEVÉ) ou (ORGANISATION – ETAT DU COMPTE)

Nous vous enverrons un mail chaque mois pour vous informer de la date de la mise à disposition de ces relevés.

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT DEPUIS LE 15 JUIN 2018

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-4 – Situation du Club en début de saison:

Aucun engagement d'équipe ne peut être pris en compte pour la saison, si la situation financière du club n'a pas été définitivement réglée au terme de la période d'engagement fixé par le district.

Tout engagement sollicité hors délai ne permet d'engager une équipe qu'au dernier niveau de la catégorie.

Date d'émission du relevé le 04/06/2018

Les clubs ci-dessous ne sont pas à jour de trésorerie depuis le 15 Juin 2018.

554020 FUTSAL ISLE D'ABEAU
582472 AC MISTRAL
552916 LA MAISON DES HABITANTS
553080 TURCS DE MOIRANS
563927 AS MAHORAISE
581943 AS TURQUOISE
590490 FUTSAL CLUB MARTINEROIS
663904 ASS INTER ENTREPRISE DU GRESIVAUDAN
681566 PLANET PHONE 38
611693 ENERGIE SPORT

LISTE CLUBS NON A JOUR DE TRESORERIE DISTRICT AU 15 FEVRIER 2019

(Clubs débiteurs de plus de 100 €)

17-3- Procédures et Sanctions :

a) En cas de défaut de paiement, le dossier du club est transmis à la commission des règlements, laquelle effectue une mise en demeure par courrier électronique avec accusé de réception ainsi que par le Site Internet du District. Tous les frais de procédure de recouvrement sont imputés aux clubs. Le club redevable des sommes dues au District a un délai total de 4 semaines à compter de l'émission initiale du relevé de compte pour régulariser définitivement sa situation. En cas de non régularisation, il est pénalisé par la Commission Départementale des Règlements, d'un retrait de 3 points au classement de toutes les équipes du club qui disputent un championnat organisé par les instances du District avec classement.

Date d'émission du relevé le 05/02/2019

Les clubs ci-dessous se verront retirer 3 (trois) points au classement concernant toutes leur équipes en vertu de l'article 17.3 du règlement financier (ci-dessus), avec **date d'effet le 5 Mars 2019.**

519877 ST HILAIRE DE LA COTE
(sous réserve d'encaissement)
848046 RIVOIS FUTSAL
(sous réserve d'encaissement)
582106 EYZIN SAINT SORLIN FC
611524 BELLEDONNE
615032 METROPOLITAINS FC
681077 FASSON AS

PRESIDENT
Jean Marc BOULORD
06 31 65 96 77

SECRETAIRE
BLANC Aline



COMMISSION SPORTIVE ET COUPES

RÉUNION DU 26 FEVRIER 2019

Présents : A.Brault / L. Mazzoleni / D. Guillard / D. Marchal / C. Maugiron

Excusés : G.Bouat / B.Buosi / F. Agaci / A. Remli

Adresse mail de la commission : sportive@isere.fff.fr

TIRAGE AU SORT DES COUPES DE L'ISERE

Ce tirage au sort aura lieu **le jeudi 7 Mars à 18H30** au siège social du Crédit Agricole Sud Rhône Alpes 6 Place de la résistance à Grenoble (presqu'île).

Cela concernera les deux coupes séniors, les deux challenges, les coupes Isère U19, U17, U15 et les coupes féminines à 11 et à 8

Tous les clubs qualifiés sont invités à cette manifestation

U10 U10/U11 U 11

U11 : Mettre BOURGOIN ASP dans la poule H à la place de Exempt et les enlever de la poule Y U10-U11

U10-U11 : Supprimer BATIE MONTGASCON en poule Z et les mettre à la place de BOURGOIN ASP en poule Y.

Un grand merci à Bourgoin ASP pour leur compréhension et l'accord de changement de poule.

C.MAUGIRON. Tel : 07 77 20 71 86

U15 A 11

Courrier : BALMES NORD ISERE / CORBELIN voir réponse ci-dessous

La commission maintient le match à la date du 9 mars 2019 car le 23 mars 2019 BALMES NORD ISERE joue en 1/8 de finale de la coupe Pierre DUBOIS.

Responsable : DAN MARCHAL, Tel : 06.24.79.26.38

SENIOR

D4 poule D : Suite à la décision de la commission de Discipline le club de Chabons est prié de nous communiquer le lieu de la rencontre Chabons / Liers du dimanche 10 Mars (rappel : + de 30 Kms et terrain de l'adversaire non autorisé) pour **mardi 5 mars** derniers délai.

Les Co- Présidents

L.Mazzoleni / F. Agaci

STADES MUNICIPAUX GRENOBLOIS

PLANNING WEEK-END

DU VENDREDI 8 MARS 2019 AU DIMANCHE 10 MARS 2019

STADE PAUL ELKAIM - TERRAIN FOOTBALL (GAZON)

samedi 9 mars 2019
Plateau U8/U9 GF38 à 10h30
Match U18 Féminin
GF38 2/AS LA SANNE ST ROMAN à 15h00

STADE PORTE VILLENEUVE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHE.)

samedi 9 mars 2019
Plateau U8/U9 AJAT VILLENEUVE à 10h30
Match U13 D3
AJAT VILLENEUVE 3/FC VALLEE GRESSE 2 à 13h00
Match U15 D3
AJAT VILLENEUVE/OC EYBENS 4 à 15h00

STADE BACHELARD - TERRAIN SYNTHETIQUE (RUGBY / FOOT À 8)

vendredi 8 mars 2019
Match vétérans
ASIEG/FC CHAMPAGNIER à 20h00
samedi 9 mars 2019
Plateau U8/U9 ASIEG à 10h30
Plateau U10/U11 ASIEG à 13h30

STADE VAUCANSON - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHÉTIQUE)

samedi 9 mars 2019
Plateau U6/U7 FC MISTRAL à 10h30
Plateau U10 FC MISTRAL à 12h30
Plateau U11 FC MISTRAL à 12h30
Match U13 D4
FC MISTRAL 3/USVO 3 à 14h30
Match U15 D3
FC MISTRAL/FC ST MARTIN D'HERES à 16h00
Match U19 D2
FC MISTRAL/FC ST MARTIN D'HERES à 18h00
dimanche 10 mars 2019
Match Féminines à 11 D2
FC MISTRAL/US SASSENAGE à 13h00

TERRAIN CHARLES MUNCH - TERRAIN FOOTBALL (SYNTHETIQUE)

samedi 9 mars 2019
Match U13 D4
AS BAJATIERE/ASIEG à 13h30

STADE SALVADOR ALLENDE - TERRAIN FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 9 mars 2019
Plateau U6/U7 FC2A à 14h00

STADE ARGOUGES - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 9 mars 2019
Plateau U10/U11 AJAT VILLENEUVE à 10h30
Plateau U11 AJAT VILLENEUVE à 10h30
Match U13 D4
GF38 4/US ABBAYE 2 à 13h30
Match U13 D2
GF38 3/US ABBAYE à 13h30
dimanche 10 mars 2019
Match seniors D4
TURCS DE GRENOBLE/US ST ANTOINE à 15h00

STADE RAYMOND ESPAGNAC - TERRAIN N°2 FOOTBALL (SYNTHE)

vendredi 8 mars 2019
Match vétérans
FC2A 2/CE SEMITAG à 20h00
samedi 9 mars 2019
Plateau U11 Filles GF38 à 10h30
Match U17 D2
FC2A/FC VOIRON MOIRANS à 14h00
Match Féminin R1
GF38 2/LYON RHONE OLYMPIQUE 2 à 19h00
dimanche 10 mars 2019
Match U17 R2
GF38 2/GPT ALBANAIS 74 à 13h00



STADE STIJOVIC - TERRAIN N°1 FOOTBALL (GAZON)

samedi 9 mars 2019

Match Féminines U18 à 8

US ABBAYE/FC2A à 13h30

Match U15 D2

US ABBAYE/FC VALLEE GRESSE à 15h00

STADE VERCORS - TERRAIN N°1 FOOTBALL (SYNTH.)

samedi 9 mars 2019

Plateau U10 GF38 2 à 10h30

Plateau U10 GF38 à 10h30

Match U15 R3

GF38 2/OULLINS CASCOL à 14h00

Match seniors R1

GF38 2/US FEURS à 18h00

dimanche 10 mars 2019

Match U19 R2

GF38 2/AUBENNAS SUD ARDECHE à 13h00

STADE VILLAGE OLYMPIQUE - TERRAIN SYNTHETIQUE

samedi 9 mars 2019

Plateau U6/U7 USVO à 10h30

Plateau U10 USVO à 12h30

Match U13 D1

USVO/GF38 à 14h30

Match U13 D3

USVO 2/ES MANIVAL 3 à 14h30

Match U15 D3

USVO 2/AC SEYSSINET 2 à 16h30

COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

REUNION DU MARDI 26 FEVRIER 2019

Présents : H. Giroud-Garampon, D. Franzin, José Veloso, J. Sabatino.

Excusés : F. Nardin, C. Farrat, O. Mete.

COURRIERS

ARBITRE :

Mr Renaud Mickaël : La commission prend note de votre arrêt de l'arbitrage à partir du 20 Février 2019.

CLUBS :

ES BIZONNES-BELMONT : Oui la pénalité sur l'infraction des clubs au statut de l'arbitrage prend également effet cette année.

CROLLES-BERNIN : La commission vous informe de l'arrêt de Mr Renaud Mickaël de sa fonction d'arbitre du District de L'Isère à partir du 20 Février 2019.

OBLIGATIONS DES CLUBS

Les obligations des clubs au Statut Fédéral de l'Arbitrage doivent être couvertes par des arbitres âgés de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée et des arbitres majeurs (âgés de 18 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée) (Exemple : pour la saison 2018/2019 : le 1er janvier concerné sera le 1er janvier 2019).

Pour les deux premiers niveaux des Districts, de la Ligue et de la Fédération (toutes catégories régionales et départementales), dont le nombre ne peut être inférieur à :

- Régional 1 (Division d'Honneur) : 4 arbitres majeurs dont 2 arbitres âgés de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée,

- Régional 2 (Honneur Régional) : 3 arbitres majeurs dont 2 arbitres âgés de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée,

- Régional 3 (Promotion Honneur Régional) et Départemental 1 (**division supérieure District**) : 2 arbitres majeurs dont 1 arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée.

- **Départemental 2** (Deuxième niveau de District) : 1 arbitre âgé de 21 ans et plus au 1er janvier de la saison concernée,

- Autres niveaux de district : 1 arbitre.

Pour les Clubs ayant une ou plusieurs équipes de Jeunes qui disputent le Championnat National des U 19, des U 17 et le Championnat de Ligue Elite et /ou Honneur U 19, U 17 et U 15: 2 Jeunes Arbitres.

Pour les Clubs ayant une ou plusieurs équipes de Jeunes qui disputent le Championnat de Ligue Promotion U 19, U 17, U 15 et le Championnat de jeunes de la plus haute série de District: 1 Jeune Arbitre.

En application : Des articles 47-1, 47-2 du statut fédéral.

Des articles 14, 14-1, 14 - 2 du statut aggravé de la LRAF.

Des articles 15, 15.1 des statuts du district.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison.

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT DE L'ARBITRAGE AU 31 JANVIER 2019.

Ces décisions sont susceptibles d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception obligatoirement avec en-tête du club, courrier électronique avec accusé de réception, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

FC BILIEU : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre, 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

AS SUSVILLE-MATHEYSINE : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre, 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

AMC POISAT : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

US RUY MONTCEAU : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

US FLACHERE : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

ENT PIERRE CHATEL : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

EYZIN ST SORLIN : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

FORMAFOOT BIEVRE VALLOIRE : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

FC ANTHON : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

US ST PAUL DE VARCES : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

ST SIMEON SPORTS : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

CS MIRIBEL : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 2^{ème} année d'infraction. Deux (2) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 100€.

US CASSOLARD PASSAGEOIS : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 2^{ème} année d'infraction. Deux (2) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 100€.

RIVES SPORTS : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 2^{ème} année d'infraction. Deux (2) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 100€.

AMS CHEYSSIEU : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 2^{ème} année d'infraction. Deux (2) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 100€.

FC QUATRE MONTAGNES : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 2^{ème} année d'infraction. Deux (2) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 100€.

A.S. PORTUGAIS BOURGOIN : Obligation un (1) arbitre de 21 ans et plus, manque un (1) arbitre de 21 ans et plus. 3^{ème} année d'infraction. Zéro mutés autorisés saison 2019/2020.

Art 47-2- Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Amende 150€.

AS SAINT ANDRE LE GAZ : Obligation un (1) arbitre de 21 ans et plus, et un arbitre majeur. Manque un (1) arbitre majeur. 3^{ème} année d'infraction. Zéro mutés autorisés saison 2019/2020.

Art 47-2- Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Amende 360€.

AS SEREZIN DE LA TOUR : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 3^{ème} année d'infraction. Zéro mutés autorisés saison 2019/2020.

Art 47-2- Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Amende 150€.

TURC DE GRENOBLE : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre, 3^{ème} année d'infraction. Zéro mutés autorisés saison 2019/2020.

Art 47-2- Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Amende 150€.

ES BIZONNES : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 4^{ème} année d'infraction. Zéro mutés autorisés saison 2019/2020.

Art 47-2- Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Amende 200€.

AS CESSIEU : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 4^{ème} année d'infraction. Zéro mutés autorisés saison 2019/2020.

Art 47-2- Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Amende 200€.

AS CREMIEU : Obligation un (1) arbitre. Manque un (1) arbitre. 4^{ème} année d'infraction. Zéro mutés autorisés saison 2019/2020.

Art 47-2- Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Amende 200€.

FC VELANNE : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre. 4^{ème} année d'infraction. Zéro mutés autorisés saison 2019/2020.

Art 47-2- Ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

Amende 200€.

Ces décisions sont susceptibles d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

CLUBS EN INFRACTION AU STATUT AGGRAVE DE LIGUE CONCERNANT LES EQUIPES DE JEUNES DU DISTRICT DE L'ISERE

En plus des obligations prescrites par l'article 41 du Statut de l'Arbitrage, les clubs ayant des équipes de jeunes devront disposer de jeunes arbitres selon les modalités suivantes:

Clubs dont une ou plusieurs équipes de jeunes disputent :

Le championnat de jeunes de la plus haute série de leur District : **1 jeune arbitre.**

Pour représenter le club au statut aggravé de Ligue, le jeune arbitre peut avoir 13 ans au moins à 23 ans au plus au 1er janvier de la saison concernée.

U19

RIVES SPORTS : Obligation un (1) jeune arbitre, manque un (1) jeune arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

U17

US CREYS MORESTEL : Obligation un (1) jeune arbitre, manque un (1) jeune arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

U15

FC 2A : Obligation un (1) jeune arbitre, manque un (1) jeune arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

AS DOMARIN : Obligation un (1) jeune arbitre, manque un (1) jeune arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

AL ST MAURICE L'EXIL : Obligation un (1) jeune arbitre, manque un (1) jeune arbitre. 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

Ces décisions sont susceptibles d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.



RAPPEL : ARBITRES DONT LA LICENCE A ÉTÉ ENREGISTRÉE APRÈS LE 31 AOUT 2018 :

GEORGY	Jérôme	Claix Foot	06/09/2018
LALO	Aboubaker	Fc Canton De Vinay	03/11/2018
MERLIN	David	Fc Bourg D'Oisans	05/09/2018
OUGHLANI	Rahyan	ECBF	17/10/2018
PUPINO	Niels	As St Andre le Gaz	20/09/2018
ROMDHANI	Mondher	Fc Moirans Football	11/09/2018
LEROUX	Steve	Fc Chirens	18/11/2018

La demande de licence de ces arbitres est postérieure au 31 Aout 2018, ceux-ci ne représentent pas leur club au statut de l'arbitrage pour la saison 2018/2019.

FC BOURG D'OISANS : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre, 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

CLAIX FOOT : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre, 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

ECBF : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre, 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

FC MOIRANS : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre, 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

FC CANTON DE VINAY : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre, 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

FC CHIRENS : Obligation un (1) arbitre, manque un (1) arbitre, 1^{ère} année d'infraction. Quatre (4) mutés autorisés saison 2019/2020.

Amende 50€.

Ces décisions sont susceptibles d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

SITUATION DE LA DEMANDE DE LICENCE DES ARBITRES AU 31/01/2019

LACHRAF	Aadil	As Susville-Matheysine	12/02/2019
GADOUCHE	Sef El Islam	Rives Sports	05/02/2019
MENDES	Samuel	As Vézeronce- Huert	05/02/2019

La demande de licence de ces arbitres est postérieure au 31 Janvier 2019, ceux-ci ne représentent pas leur club au statut de l'arbitrage pour la saison 2019/2020.

Ces décisions sont susceptibles d'appel, par lettre recommandée, avec accusé de réception, télécopie ou courrier électronique, obligatoirement avec en-tête du club, devant la commission d'Appel du District, dans un délai de 7 jours, dans le respect de l'article 36 des Règlements Sportifs du District de l'Isère.

Le Président
H. GIROUD-GARAMPON

Le Secrétaire
D. FRANZIN

COMMISSION TECHNIQUE

MARDI 26 FÉVRIER 2019

COMPTE RENDU MODULE U9 ET MODULE U11 À SASSENAGE FÉVRIER 2019

Encadrement : Thomas BARTOLINI (Conseiller Technique Fédéral) Grégory BARDARO (Educateur Sportif du District), Sébastien NAVAS (Commission Technique), Jean Pierre ZACCARIA (Commission Technique), Stéphane DOUBLET (Commission Technique).

C'est sous un temps radieux que le District de l'Isère a accueilli à Sassenage le module U9, les jeudi 14 et vendredi 15 février. Quinze stagiaires venus entamer leur cursus de formation d'éducateur.

Les jeudi 21 et vendredi 22 février, ils ont été rejoints par 18 nouveaux éducateurs pour la présentation du module U11.

Une formation modulaire où les stagiaires ont pu vivre un plateau U9, aborder la connaissance du jeu, et découvrir les différentes caractéristiques d'un enfant de 9-11ans.

Les thématiques proposées ont mis en lumière les compétences à développer et chacun a pu identifier ses points forts, et ce qui lui reste à travailler au sein de son club.

Les différents jeux de rôles et les travaux en sous-groupe ont été cités parmi les temps forts de la formation. Ces temps ont pu développer la solidarité du groupe, et faciliter les échanges et la prise d'initiative tout au long de la formation.

Merci aux personnes qui ont permis à ce stage de se dérouler dans de très bonnes conditions. L'investissement des stagiaires et la qualité de l'encadrement ont grandement facilité les choses.



DETECTION U13 PLAN DE PERFORMANCE FEDERALE (P.P.F.)

Catégorie U13 (joueurs nés en 2006)
A l'attention de l'ensemble des responsables des catégories U13 !
MERCREDI 13 MARS 2019

Le District de l'Isère de Football informe les clubs, les parents et les joueurs que la Commission Technique organise une phase de détection départementale pour les licenciés nés en 2006. Cette action technique est **OBLIGATOIRE** pour l'ensemble des **clubs participants au Championnat U13 de niveau D1**, et elle a pour objectif principal de retenir les meilleurs joueurs afin de participer au stage U13 des Espoirs du Foot organisé par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes au mois d'avril. Ce tour

de détection permettra aussi de communiquer auprès des jeunes joueurs présents, sur le concours d'entrée au pôle Espoirs garçons de notre Ligue ouvert depuis la dernière rentrée scolaire.

La phase départementale se déroulera donc sur 2 sites, un sur le NORD ISERE à L'ISLE D'ABEAU et un sur le SUD ISERE au VERSOUD. Chaque club concerné inscrit 7 joueurs, qui seront convoqués à 13H30 sur leur site en fonction de la répartition proposée ci-dessous :

MERCREDI 13 MARS 2019	
RDV : 13H30 - Début 14H00 -> Fin 16H30	
Site NORD ISERE à L'ISLE D'ABEAU Stade Collonge Avenue du Stade, 38080 L'Isle d'Abeau	Site SUD ISERE au VERSOUD Stade Philippe Agud 39 Rue Roger Frison-Roche, 38420 Le Versoud
BOURGOIN FC	SEYSSINET AC
COTE ST ANDRE	USVO GRENOBLE
DOMARIN AS	ST MARTIN D'HERES
TOUR ST CLAIR FC	MANIVAL ES
OL. NORD DAUPHINE	MISTRAL GRENOBLE
REVENTIN	RACHAIS ES
VAREZE FC	GRENOBLE FOOT38
LA MURETTE US	G. SUD DAUPHINE

EFFECTIF : 112 joueurs convoqués sur 2 sites, et 16 clubs représentés.

CONTENUS : rencontres à 8c8 sur terrain Foot à 8, chaque équipe joue au moins 3 matches.

Durée Match = 1 * 20min. (5 min. de repos entre les matchs)

ECHAUFFEMENT dirigé : Exercice de travail technique et perceptif ou Jeu de maîtrise collective du ballon

EVALUATION TECHNIQUE : Tests conduite de balle et/ou jonglerie (statique/en mouvement)

En cas de difficulté vous pouvez contacter directement les responsables de sites (coordonnées inscrites dans la convocation des joueurs). Dans la convocation à remettre aux joueurs proposés par votre club, se trouve l'autorisation parentale à remplir, signer et à ramener pour le Mercredi 13 mars.



Documents joints au dossier :

- **Tableau Fiche Renseignements Joueurs pour l'inscription des 7 joueurs :**
x1 Gardien de But, x2 Défenseurs, x2 Milieux, x2 Attaquants (disponible sur le site)
Convocation joueurs U13 (avec l'autorisation parentale) (disponible sur le site)

Contact: DAVID CAZANOVE, Educateur Sportif District, [06.28.42.39.51/david.cazanove@isere.fff.fr](mailto:david.cazanove@isere.fff.fr)

Responsables sites : Educateurs Commission Technique District

NORD ISERE : STEPHANE DOUBLET, 06.32.14.77.80/doublets@hotmail.com

SUD ISERE : SEBASTIEN NAVAS 06.28.70.86.75/sebnavas@gmail.com

LES FORMATIONS D'EDUCATEURS MARS 2019

MODULE U9

7 ET 8 MARS 2019 A DOMARIN

Liste des stagiaires inscrits :

Nom - Prénom	Club qui inscrit le candidat
BACHIR Achour	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BADIN Gregory	ISLE D'ABEAU F.C.
BARTH Léa	F.C. BOURGOIN JALLIEU
BERTRAND Lukas	F.C. VAREZE
BOCALETTI Dylan	F.C. BOURGOIN JALLIEU
COURTIAL Alexandre	A. S. DE DOMARIN
DAMBON Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL ANNULE
DELPLANQUE Romain	U.S. BEAUREPAIROISE
DERHE Thomas	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DESVIGNES Frederic	U.S. REVENTINOISE
EKER Husseyin	U.S. BEAUREPAIROISE
GHAFIRI Abdelhak	ISLE D'ABEAU F.C.
GINDRE Cyril	A. S. DE DOMARIN
GREPAT Julien	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT EXCUSE
HILAL Omar	ISLE D'ABEAU F.C.
JARRAUD Nicolas	U.S. REVENTINOISE
JUBAN Quentin	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
KIZOGLU Adam	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN EXCUSE
LE DIODIC Julien	A. S. DE DOMARIN
LOVERA Florent	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT EXCUSE
MOREL Lenny	U.S. BEAUREPAIROISE
NAJIH Tarik	A. S. DE DOMARIN
REYNAUD Christophe	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
SARTIER Pierre	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIERES F.
SOMON Vincent	A. S. DE DOMARIN
SOTO Cedric	U.S. REVENTINOISE
TURINO Johanne	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT



VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE
VARNET Nicolas	SEREZIN DE LA TOUR
YACOUB Jalelle	ISLE D'ABEAU F.C.
DANNA Yannick	ISLE D'ABEAU F.C. LISTE ATTENTE (pour le même club)
DE HARO Mathis	U.S. REVENTINOISE LISTE ATTENTE (pour le même club)
DUBOYS Clement	U.S. REVENTINOISE LISTE ATTENTE (pour le même club)

FORMATION CFF2

DES 11-12 ET 18-19 MARS 2019 AU FC2A

Liste des stagiaires inscrits :

Nom	Club d'inscription
ARAUJO DA SILVA Manuel	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
ARMANET Cyril	GRENOBLE FOOT 38
BEHLOUL Salim	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BELGHERZE Sofien	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
BENJADDIGUE Aiman	AM.LAIQ. ST MAURICE L'EXIL
BERTHET Stéphane	U.S. CORBELIN
BLILI Bilel	U.S. LA MURETTE
BODECHER Stéphane	U.S. CORBELIN
BOTTON Joseph	ENT.S. DU RACHAIS
CHOLLIER Simon	C.S. DE FARAMANS
DA ROIT Sylvain	FC LA SURE REMPLACE TOMAS CAMBERO Joseph
DOUHANE Amine	A.S. SURIEUX ECHIROLLES
DUCAROUGE Samuel	AUESC BAJATIERE
ELEZAAR Kemi	C.S. VOREPPE
FERNANDES Jeremy	C.S. VOREPPE
GONCALVES Luis	U.S. REVENTINOISE
GUEDADA Eddy	F.C. CANTON DE VINAY
GUERRAICHE Ghouleme	SAINT MARTIN D'HERES F. C.
LHEUREUX Jonathan	AUESC BAJATIERE
MENASRI Faycal	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB
MICHELETTI Theo	F.C. VALLEE DE LA GRESSE
MILLON Dylan	U.S. REVENTINOISE
MOHAMMADI Adam	F.C. LA SURE
MOREL Sylvain	C.S. FOUR EXCUSE
PERRET Guillaume	ASIEG
RUIZ Remy	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
TOMAS CAMBERO Joseph	2 ROCHERS FOOTBALL CLUB EXCUSE
VANDAELE Laurent	F.C. VAREZE
VENDRA Philippe	F.C. ALLOBROGES ASAFIA
VICARIO Fabien	C.S. DE FARAMANS
ZARZOUR Noureddine	F.C. SEYSSINS

MODULE U11
14 -15 MARS 2019 A DOMARIN

Liste des stagiaires inscrits :

NOM Prénom	Club qui inscrit le candidat
BACHIR Achour	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
BADIN Gregory	ISLE D'ABEAU F.C.
BARTH Lea	F.C. BOURGOIN JALLIEU
BELLO Coline	PAYS D'ALLEVARD F.C.
BERTRAND Lukas	F.C. VAREZE
BILLARD Melvin	F.C. DE LA VALLEE DE L'HIEU 38
BOCCALETTI Dylan	F.C. BOURGOIN JALLIEU
COURTIAL Alexandre	A. S. DE DOMARIN
DAMBON Nicolas	U. S. CREYS-MORESTEL ANNULE
DELPLANQUE Romain	U.S. BEAUREPAIROISE
DERHE Thomas	F.C. BOURGOIN JALLIEU
DESVIGNES Frederic	U.S. REVENTINOISE
EKER Husseyin	U.S. BEAUREPAIROISE
GINDRE Cyril	A. S. DE DOMARIN
HILAL Omar	ISLE D'ABEAU F.C.
JARRAUD Nicolas	U.S. REVENTINOISE
KIZOGLU Adam	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN EXCUSE
LE DIODIC Julien	A. S. DE DOMARIN
MAURY Sebastien	A. S. DE DOMARIN
MILLION Alexis	O. NORD DAUPHINE
MOREL Lenny	U.S. BEAUREPAIROISE
NAJIH Tarik	A. S. DE DOMARIN
REYNAUD Christophe	LE CHATON FOOTBALLEUR ESTRABLIN
SARTIER Pierre	ECL.CHATEAUVILLAIN BADINIÈRES F.
SOMON Vincent	A. S. DE DOMARIN
SOTO Cedric	U.S. REVENTINOISE
TURINO Johanne	ASSOCIATION SPORTIVE VEZERONCE HUERT
VAILLANT Patrick	U.S. REVENTINOISE
YACOUB Jalelle	ISLE D'ABEAU F.C.
ZASADZINSKI Julien	PAYS D'ALLEVARD F.C.
LISTE ATTENTE	
DE HARO Mathis	U.S. REVENTINOISE(pour le même club)
DUBOYS Clément	U.S. REVENTINOISE(pour le même club)
BREVART Mael	O. VILLEFONTAINE
PEREZ Vincent	O. VILLEFONTAINE
RIBEIRO Lionel	O. VILLEFONTAINE



MODULE U7
16 MARS 2019 A ST PAUL DE VARCES
SALLE CULTURE SITUEE SUR LA PLACE DE LA MAIRIE
REPORT DU 17 NOVEMBRE 2018

Nom	Club
BEN ABDESSATAR Abdjlil	U.S. ST PAUL DE VARCES
BERNARD Ingrid	F.C. CROLLES BERNIN
BIANCHI Daniel	F.C. CROLLES BERNIN
DE ALMEIDA Antonio	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
DEFILS Remy	A.S .SEREZIN DE LA TOUR
DUMAS Fabienne	CLAIX F.
FOTIADES Nicolas	U.S. ST PAUL DE VARCES
GABIN Emma	F.C. CROLLES BERNIN
GREPAT Julien	AS VEZERONCE HUERT ANNULE
HEYER Ann Sophie	AS VEZERONCE HUERT ANNULE
KHEDIRI Mehdi	F.C. CROLLES BERNIN
LOVERA Florent	AS VEZERONCE HUERT ANNULE
ROHEE Alexandre	U.S. ST PAUL DE VARCES
ROZAS Pedro Jose	U.S. ST PAUL DE VARCES
SOUZA ALVARINO Maximiliano	MOIRANS FOOTBALL-CLUB
SUGNY Oceane	CLAIX F.
YOUNSI Dalila	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
VIEIRA Humberto	ASSOCIATION CHANDIEU-HEYRIEUX
LISTE ATTENTE	
DAWLATZAI Abdul Ghafar	MOIRANS FOOTBALL-CLUB

CERTIFICATION CFF3

LE 28 MARS 2019 A ST GEORGES D'ESPERANCHE

Liste des stagiaires convoqués

Nom prénom	Club d'inscription à la Formation
ACHOURI Fares	UNITE S. VILLAGE O. GRENOBLE
ADAM Jean Marc	U.S. DOLOMOISE
AJAANOUN Said	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
ALBERT Alexandre	F.C. BALMES NORD ISERE
BALLESTA Matthias	F.C. VAREZE
BARREL Maxime	ISLE D'ABEAU F.C.
BELBACHIR Tarik	VER SAU
BERBER Ferdi	ISLE D'ABEAU F.C.
BISERTA Romain	MOIRANS
BOUACHIBA Hassan	U.S. SASSENAGEOISE F.
BRAZANE Sofiane	A. ITALIENNE EUROPEENNE GRENOBLE
CHABOCHE Gregory	ENT. GRESIVAUDAN FOOT FEMININ

COCUZZA Davy	O.C. D'EYBENS
CORNU Royald	A.S. TULLINS FURES
CORTELL Christophe	O.NORD DAUPHINE
CUSANNO Enzo	GRENOBLE FOOT 38
DESPLANCHES Anthony	SEYSSINS
FAR Hichem	AS GRESIVAUDAN
KEITA Ibrahima	CANDIDAT
LAJLAR Jeremy	F. C. VERSOUD
LEVYN David	O. ST QUENTINOIS FALLAVIER
MAGONI Frederic	VALLEE DU GUIERS F.C.
MAILLET Angelique	F.C.CHARVIEU-CHAVAGNEUX
MIRABEL Laurent	ENT. FOOTBALL DES ETANGS
PALOMINO SEGURA Pedro	A.C. SEYSSINET PARISET
RIGUET Djamel Eddine	ISLE D'ABEAU F.C.
VANDERBEKE Matthieu	O. NORD DAUPHINE
VANEL Mario	ISLE D'ABEAU F.C.
VIARD Bruno	F.C. SUD ISERE EXCUSE
VITTER Charlene	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
VITTER Jerome	F.C. ST MARTIN D'URIAGE
ZANCA Olivier	O. NORD DAUPHINE
LISTE ATTENTE	
BELBACHIR Tarik	VER SAU
DE HARO Antoine	VEZERONCE
RAIMO Jean Luc	TOUR ST CLAIR

BONS DE FORMATION

Dans le cadre du Fonds d'Aide au Football Amateur Chapitre Formation, la FFF soutient les projets de formation. Il a été créé des bons formation destinés à financer une partie de votre participation aux différents modules des certificats fédéraux

TABLEAU RÉCAPITULATIF

Note : Dans le cadre de la Coupe de Monde Féminine 2019 et du programme Héritage 2019, l'utilisation des bons pour les éducatrices, dirigeantes et arbitres féminines est illimitée dans la limite du coût de la formation.

Les bons de formation doivent être retournés au District de l'Isère. Date butoir dernier jour de la formation.

EDUCATEURS		DIRIGEANTS	ARBITRES
Modules de formation : - U7 - U9 - U11 - U13 - U15 - Animatrice fédérale	Modules de formation : - U17/U19 - Séniors - Projet sportif et éducatif - Projet associatif - Certifications - Formations continues (3 et 4) - Modules complémentaires	PFFD (parcours fédéral de formation des dirigeants) - Connaissance de l'association (3 modules) - Gestion de club/ Gestion de projet (5 modules) - Gestion et ressources financières (2 modules) - Fonction employeur (2 modules) - Communication (4 modules)	Formation initiale d'arbitre Frais pédagogiques 90 € IR2F en charge de la gestion administrative Utilisation obligatoire du contenu pédagogique fourni par la DTA
NOUVEAUTE	DISPOSITIF INCHANGÉ	NOUVEAUTE	NOUVEAUTE
2 bons de 25 € pour chaque module de 16h ou moins	1 bon de 25 € par module de 16h ou moins dans la limite de 2 bons sur la saison	2 bons de 25 € pour chaque module de formation de 4h	2 bons
ÉDUCATRICES / DIRIGEANTES / ARBITRES FÉMININES (PROGRAMME HÉRITAGE 2019)			
Bons illimités dans la limite du coût de la formation			